



Accord tacite : Définition simple pour la 4e

Comprends l'accord tacite en 4e avec une leçon courte, des exercices progressifs, leur correction et un PDF à imprimer.

orthographe-francais

Prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____

Version imprimable

Un accord tacite est un accord qui n'est pas formulé clairement à l'oral ou à l'écrit, mais que l'on comprend grâce au comportement d'une personne. Il s'oppose à l'accord exprès, qui est dit ou écrit directement, et se rapproche de l'idée d'implicite.

Tu prêtes ton cahier à un camarade, il le prend, l'utilise devant toi, et tu ne dis rien : ton attitude peut montrer que tu acceptes. En français, ce type de situation aide à comprendre le sens du mot « tacite ». Niveau 4e-3e, cycle 4, français, vocabulaire et sens des mots : retiens surtout la différence entre tacite, implicite et exprès. Prénom : _____ Date : _____. Télécharge le PDF pour t'entraîner sur papier, puis utilise « Voir la correction » pour vérifier chaque réponse et repérer vite l'erreur.

Définition de l'accord tacite

accord tacite def - 4e 4e-3e Cycle 4 Français Vocabulaire / sens des mots

Prénom : _____ Date : _____

Télécharger le PDF

Voir la correction

En classe, ton professeur distribue une feuille et tu la prends sans rien dire : tu montres que tu acceptes. **Un accord tacite est un accord qui n'est pas dit ou écrit clairement, mais que l'on comprend grâce au comportement d'une personne.** Il est donc **implicite**, c'est-à-dire sous-entendu. Le mot **tacite** signifie « non exprimé formellement », comme dans les définitions du *dictionnaire*, du CNRTL ou du Robert. Attention : tacite ne veut pas dire secret.



Un **accord**, c'est le fait d'accepter la même chose qu'une autre personne. Le **consentement** est l'acceptation donnée. Quand il est tacite, il se lit dans les actes : rester dans une équipe, utiliser un service, ne pas refuser une règle annoncée. À l'inverse, un **accord exprès** est formulé clairement, à l'oral ou à l'écrit : « oui, j'accepte », une signature, un message. Simple test : si la phrase est dite nettement, c'est exprès ; si tu dois déduire l'accord d'un comportement, c'est tacite.

Objectif, prérequis et mots à connaître

À la fin de la leçon, tu sais reconnaître un **accord tacite** dans une phrase, l'expliquer avec tes mots et le distinguer d'un accord exprimé clairement. Objectif opérationnel : *je sais définir un accord tacite et repérer si une situation montre un accord non exprimé.*

- Comprends une phrase simple et repère qui fait l'action.
- Distingue une parole, un écrit et un **comportement**.
- Sais que le mot **accord** signifie accepter, approuver ou être d'accord.
- Repère ce qui est dit clairement et ce qui est seulement sous-entendu.

Les mots utiles sont proches, mais pas identiques. **Tacitement** signifie "sans le dire clairement". Un **consentement tacite** se comprend par les gestes ou la situation : un élève commence le travail demandé sans répondre "oui". Attention au **silence**. Il peut parfois être interprété, mais il ne vaut pas toujours accord. Pour *refus tacite définition*, retiens : refus non formulé directement, compris par l'attitude ou l'absence d'action. Une **reconduction tacite** désigne un renouvellement automatique prévu. *Tacite synonyme* : implicite, sous-entendu. *Tacite antonyme* : explicite, exprimé, déclaré.

Méthode pour reconnaître un accord tacite

Pour reconnaître un **accord tacite**, vérifie d'abord si l'accord est dit ou écrit. Rien de clair ? Observe alors le comportement : la personne agit-elle comme si elle acceptait ? Le point décisif est le **contexte**, car un accord tacite repose sur un *sous-entendu*, pas sur une phrase comme « je suis d'accord ».

1. Cherche les paroles ou les écrits : s'il existe un « oui », une signature ou un message clair, c'est plutôt un **accord exprès**.
2. Observe les gestes ou les actions : une personne qui prend le document, commence le travail ou utilise un objet peut montrer un accord *implicite*.



3. Demande-toi si la personne pouvait refuser : sans possibilité réelle de dire non, l'indice devient fragile.
4. Vérifie si la situation rend l'accord compréhensible : en classe, lever son cahier après une consigne peut suffire.
5. Formule une justification en une phrase : « L'accord est tacite parce que... ».

Compare vite : un **accord exprès** est formulé clairement, un **accord tacite** se déduit d'un indice, tandis qu'un **refus tacite** se comprend par l'absence d'action ou par un comportement opposé. Attention : silence seul ne veut pas toujours dire accord.

Exemples résolus : accord tacite, refus tacite, reconduction tacite

Un **accord tacite** se repère dans les actes, pas dans les paroles. Exemple accord tacite très scolaire : le professeur tend une feuille, l'élève la prend, s'assoit et commence l'exercice sans dire « oui ». Rien n'a été formulé. Pourtant, l'action montre une acceptation claire : l'élève a compris l'**offre tacite** du professeur et y répond par son comportement. Même logique avec « l'élève range son cahier après le signe du professeur » : si aucun mot n'a été prononcé mais que le geste est compris, le **consentement tacite** vient du contexte.

Dans la vie quotidienne, la **tacite reconduction** signifie qu'un **contrat** continue automatiquement si les conditions annoncées sont réunies. Tacite reconduction def : une personne garde un service renouvelé, ne résilie pas dans le délai prévu, et le contrat se poursuit. Attention. Ce n'est pas magique : il faut vérifier les conditions écrites, la durée et les règles applicables. Côté démarches, la **refus tacite définition** désigne certains cas où l'absence de réponse de l'**administration** peut valoir refus ; dans d'autres cas, elle peut valoir autorisation tacite. En droit, le **Code civil** admet aussi des effets liés à des actes non exprimés oralement, par exemple l'acceptation tacite d'une succession selon l'article 782, d'après les Notaires de France.

Exercices progressifs à imprimer

Prénom : _____ Date : _____

**Exercice 1** □**Exercice 2** □**Exercice 3** □**Exercice 4** □□**Exercice 5** □□**Exercice 6** □□**Exercice 7** □□□**Exercice 8** □□□

Correction

Le sujet en quelques lignes

Quelle est la différence entre tacite et implicite ? — Tacite signifie non exprimé directement mais compris par le contexte. Implicite est plus large : une information implicite n'est pas dite clairement, mais elle se déduit.

Quel est le contraire de tacite ? — Le contraire le plus utile est exprès : un accord exprès est formulé clairement, à l'oral ou à l'écrit.

Tacitement veut-il dire en silence ? — Tacitement veut dire sans déclaration claire. Le silence peut en faire partie, mais le mot renvoie surtout à ce qui est compris sans être formulé.

Un accord tacite a-t-il toujours une valeur juridique ? — Pas toujours. Dans certains contextes, un comportement peut avoir une valeur juridique, mais il faut vérifier la règle applicable et conserver une preuve.

Pour reconnaître un accord tacite, cherche d'abord s'il existe une parole ou un écrit clair. S'il n'y en a pas, observe le comportement : silence, geste, action répétée, absence d'opposition. Si ce comportement montre une acceptation compréhensible, l'accord peut être tacite. Télécharge le PDF, fais les exercices dans l'ordre, puis clique sur « Voir la correction » pour comparer tes réponses et mémoriser la méthode.

tacite définition larousse

Dans l'usage courant, **tacite** signifie « qui n'est pas exprimé clairement par des mots, mais qui se comprend d'après les faits, le comportement ou la situation ». Si je laisse un



camarade utiliser mon stylo sans rien dire, mon accord peut être compris comme tacite : il n'est pas formulé, mais il se déduit.

refus tacite définition

Un **refus tacite** est un refus qui n'est pas dit directement, mais qui se comprend par l'absence de réponse ou par une attitude. Par exemple, si une administration ne répond pas dans un délai prévu, cela peut parfois valoir refus. Attention : selon les situations, le silence peut aussi valoir accord.

C'est quoi un accord tacite ?

Un **accord tacite** est un accord qui n'est pas exprimé oralement ou par écrit, mais qui se déduit du comportement. Exemple simple : tu proposes une règle de groupe, personne ne proteste, tout le monde l'applique. L'accord n'a pas été dit, mais les actes montrent qu'il existe.

Qu'est-ce que ça veut dire implicite ?

Implicite veut dire « non formulé directement, mais compris ». Une information implicite demande donc de lire entre les lignes. Dans la phrase « Il a pris son parapluie en sortant », on peut comprendre implicitement qu'il pleut ou qu'il risque de pleuvoir, même si ce n'est pas écrit.

Qu'est-ce qu'une offre tacite ?

Une **offre tacite** est une proposition qui n'est pas annoncée clairement avec des mots, mais qui se comprend par un comportement ou une situation. Par exemple, un commerçant qui expose un produit avec un prix montre qu'il est prêt à le vendre. L'offre se déduit alors des faits visibles.

Pourquoi Dit-on tacite ?

On dit **tacite** parce que le mot vient de l'idée de silence. Ce qui est tacite n'est pas déclaré ouvertement : il reste non dit. Mais attention, « non dit » ne veut pas dire « inexistant ». En droit comme dans la vie quotidienne, un comportement peut parfois avoir une vraie valeur.

Quelle est la définition de tacitement ?

Tacitement signifie « de manière tacite », donc sans déclaration explicite. Si une personne accepte tacitement une décision, elle ne dit pas forcément « oui », mais son comportement laisse comprendre qu'elle accepte. Le mot sert souvent à expliquer comment un accord, une autorisation ou une reconduction a été compris.



Est-ce que la tacite reconduction est légale ?

Oui, la **tacite reconduction** peut être légale, notamment dans certains contrats d'abonnement ou d'assurance. Elle signifie que le contrat se renouvelle automatiquement si personne ne le résilie à temps. En pratique, il faut vérifier les conditions, les délais de résiliation et les règles d'information du client.

Actualisé le 29.06.2026

[Continue sur blog-orthographique.fr](#)

Blog Orthographique - Document pédagogique